

**FONDATION PINEL**  
**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 2024**



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de  
**FONDATION PINEL**

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme FONDATION PINEL ("l'organisme"), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, les produits de l'organisme comprennent, entre autres, certains dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit des produits provenant des dons a donc été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, de l'actif à court terme au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023 et de l'actif net au 1er avril 2023 et 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

.../2

### **Terrebonne**

275, boul. des Braves, bur. 200, Terrebonne QC J6W 3H6  
T 450 492-1810 | F 450 492-1930

dpa@dpac.ca

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Daigneault, Plante & Associé Inc.*

Par Normand Daigneault  
CPA auditeur

Terrebonne, le 3 février 2025



Daigneault  
Plante  
& Associé inc.

Société de comptables professionnels agréés



**FONDATION PINEL  
ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2024**

**TABLE DES MATIÈRES**

Résultats	1
Évolution de l'actif net	2
Bilan	3
Flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 à 8
Renseignements complémentaires	9

**FONDATION PINEL**  
**RÉSULTATS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>PRODUITS</b>		
Dons, événements spéciaux et promotions (annexe A)	10 595	\$ 7 858 \$
Variation de la valeur de rachat des contrats d'assurance-vie	(307)	(1 786)
Autres dons de particuliers et d'entreprises	16 984	17 175
Police d'assurance vie	<u>25 000</u>	<u>25 000</u>
	<u>27 272</u>	<u>48 247</u>
<b>CHARGES</b>		
Dons, événements spéciaux et promotions (annexe A)	10 000	18 000
Frais administratifs	<u>6 823</u>	<u>11 766</u>
	<u>16 823</u>	<u>29 766</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>10 449</u>	<u>\$ 18 481 \$</u>

**FONDATION PINEL**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION</b>		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	9 775 \$	8 275 \$
Affectation interne (note 5)	<u>10 000</u>	<u>1 500</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><u>19 775</u></u> \$	<u><u>9 775</u></u> \$
 <b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	177 740 \$	160 759 \$
Excédent des produits sur les charges	10 449	18 481
Affectation interne (note 5)	<u>(10 000)</u>	<u>(1 500)</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><u>178 189</u></u> \$	<u><u>177 740</u></u> \$

**FONDATION PINEL**  
**BILAN**  
**AU 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	173 324	\$ 162 462
Débiteurs	397	870
Taxes à recevoir	515	195
	<hr/> 174 236	<hr/> 163 527
<b>VALEUR DES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE (note 3)</b>	125	432
<b>OEUVRES D'ART (note 4)</b>	<hr/> 158 000	<hr/> 158 000
	<hr/> <hr/> 332 361	<hr/> <hr/> \$ 321 959
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Revenus reportés (note 6)	\$ 47	\$
Apports reportés (note 7)	39 417	39 417
Sommes à payer à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal	<hr/> 94 980	<hr/> 94 980
	<hr/> <hr/> 134 397	<hr/> <hr/> 134 444
<b>ACTIF NET</b>		
Grevé d'une affectation interne (note 5)	19 775	9 775
Non affecté	<hr/> 178 189	<hr/> 177 740
	<hr/> <hr/> 197 964	<hr/> <hr/> 187 515
	<hr/> <hr/> <hr/> 332 361	<hr/> <hr/> <hr/> \$ 321 959

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Administrateurs

**FONDATION PINEL**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIVITÉ DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	10 449 \$	18 481 \$
Variation de la valeur des contrats d'assurance-vie	307	10 565
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>106</u>	<u>(9 266)</u>
	<u>10 862</u>	<u>19 780</u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	10 862	19 780
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>162 462</u>	<u>142 682</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u>173 324</u> \$	<u>162 462</u> \$

**FONDATION PINEL**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2024**

**1- STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

La Fondation, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour mission de favoriser financièrement et techniquement un ensemble d'activités visant à mieux prévenir et à mieux cerner les problèmes de violence liés au trouble du comportement. De telles activités permettent de réduire l'accroissement du nombre de victimes au sein de la population du Québec et, de façon concomitante, l'incidence et les coûts sociaux inhérents à l'ensemble des problématiques liées à la violence dans notre société.

La Fondation est une fondation publique enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exemptée d'impôt.

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers de la fondation ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les estimations les plus subjectives concernent les œuvres d'art. La direction estime que ses estimations sont appropriées. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**COMPTABILISATION DES PRODUITS**

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception. Lorsque l'organisme reçoit des apports à titre de dotations, ceux-ci sont comptabilisés directement en augmentation de l'actif net.

**FONDATION PINEL**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2024**

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**APPORTS REÇUS EN BIENS ET SERVICES**

L'organisme reçoit des apports sous la forme de biens et services à titre gratuit. Un grand nombre de bénévoles consacrent de nombreuses heures par année pour aider l'organisme dans ses activités. De plus, l'Institut Philippe-Pinel de Montréal héberge gracieusement les locaux de la Fondation et paie tous les services attenants. Ces biens et services devraient normalement être achetés auprès de fournisseurs réguliers ou rémunérés par des salaires. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

**OEUVRES D'ART**

Les œuvres d'art sont évaluées à la juste valeur établie au moment de leur donation.

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découvertes bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**ACTIF NETS AFFECTÉS**

Les actifs nets affectés sont des surplus pour lesquels la direction a déjà établi l'utilisation et est en attente de la réalisation de ces projets.

**3- VALEUR DES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE**

La Fondation est bénéficiaire d'une police d'assurance sur la vie d'un particulier, dont le capital assuré est de 50 000 \$.

**FONDATION PINEL**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2024**

**4- OEUVRES D'ART**

L'organisme détient des œuvres d'art sous la forme de tableaux. Les œuvres sont comptabilisées à la juste valeur au moment de l'acquisition. Ces œuvres sont maintenant libres de toutes réserves.

**5- AFFECTATION INTERNE**

En 2023, un montant de 1 500 \$ a été réservé pour les cartes de Noël aux patients, un montant de 2 500 \$ a été versé au projet "Terre sacrée" et un montant de 15 000 \$ a été versé au projet "Fonds d'établissement de chercheur". Au cours de l'exercice, un montant de 20 000 \$ a été réservé pour le projet "Fonds d'établissement de chercheur" et 10 000 \$ a été versé à ce projet.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	9 775 \$	8 275 \$
Affectation de l'exercice	20 000	19 000
Transfert de l'exercice	<u>(10 000)</u>	<u>(17 500)</u>
	10 000	1 500
Solde à la fin	19 775 \$	9 775 \$

**6- REVENUS REPORTÉS**

Les revenus reportés sont composés de sommes provenant des inscriptions à la "Course Scotia" qui se tiendra au cours de la prochaine année.

**7- APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des sommes reçues pour des projets spécifiques et non dépensées, en vertu d'affectation d'origine externe.

	<u>Solde au 31 mars 2023</u>	<u>Octroi</u>	<u>Constatés en produits</u>	<u>Solde au 31 mars 2024</u>
Divers projets	<u>39 417</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>39 417</u>

**FONDATION PINEL  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2024**

**8- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

L'objectif principal de la Fondation consiste à organiser des campagnes de levées de fonds afin de soutenir financièrement l'Institut Philippe-Pinel de Montréal. En échange, l'Institut offre à la Fondation à titre gratuit des bénévoles. Ces dons ne sont pas évalués et ne sont pas comptabilisés dans les livres de la Fondation. De plus, la Fondation reçoit 20 % des revenus liés à la fabrication d'objets artisanaux façonnés par les patients de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal.

**9- CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

**FONDATION PINEL**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ANNEXE A- DONS, ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET PROMOTIONS</b>		
<b>PRODUITS</b>		
Apports reportés	\$ 500	\$
Course bénéva	<u>10 595</u>	<u>7 358</u>
	<u>10 595</u>	<u>7 858</u>
<b>CHARGES</b>		
Divers projets	500	
Don et événements	<u>10 000</u>	<u>17 500</u>
	<u>10 000</u>	<u>18 000</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>		
	<u>595</u>	<u>\$ (10 142)</u>
	<u>595</u>	<u>\$</u>